

PROCÈS-VERBAL
DE LA SÉANCE DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL
DE L'ACTION SOCIALE
DU 2 FEVRIER 2023

MEMBRES PRÉSENTS À LA SÉANCE :

Mme Caroline ACQUAVIVA, Mme Roselyne BEAL, M. Jacques BLANCHIN, Mme Ghislaine BOUVIER, Mme Renée BRUYERE, M. Pascal CHARMOT, M. Pierrick JANNIN, Mme Marie-Hélène DANIEL, Mme Laurence DU VERGER, Mme Christel DUPONT, Mme Corinne DE LAVISON BERNARD, M. Yohann HACHANI.

ABSENTS EXCUSÉS AVEC PROCURATION :

ABSENTS EXCUSES : Mme Miriam WIATR

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal du Conseil d'administration du C.C.A.S. du jeudi 15 décembre 2022	3
FINANCES.....	3
2. Budget primitif 2023 - Budget CCAS.....	3
3. Budget primitif 2023 - Budget annexe EHPA Beau Séjour	8
MAISON Des FAMILLES.....	15
4. Evolution du Chéquier-familles	15
ACTION SOCIALE.....	18
5. Convention de partenariat entre l'UDAF et le CCAS pour la mise en oeuvre de Points Conseil Budget (PCB).....	18
PETITE ENFANCE.....	20
6. Convention partenariale avec le Centre Social de l'Orangerie pour le Lieu Accueil Parents Enfants "La Petite Gare".....	20
SENIORS.....	22
7. Renouvellement de la convention de partenariat avec l'association Siel Bleu pour l'animation de séances d'activités physiques adaptées à la résidence Beau Séjour	22
8. Rapport d'information - Convention de Partenariat avec les Hospices Civils de Lyon pour le développement du projet "Bien sur mes jambes".....	23

La séance est ouverte à 19 heures 10 sous la présidence de M. CHARMOT.

M. CHARMOT procède à l'appel.

M. LE PRESIDENT.- Nous avons le quorum. C'est un début d'année confortable en termes de présence.

1. Approbation du procès-verbal du Conseil d'administration du C.C.A.S. du jeudi 15 décembre 2022

M. LE PRESIDENT.- Est-ce qu'il y a des remarques, des observations par rapport à ce procès-verbal ? (*Non.*) Je vous propose de le mettre aux voix.

Le compte-rendu du Conseil d'administration du C.C.A.S du jeudi 15 décembre 2022 est adopté à l'unanimité des membres présents.

FINANCES

2. Budget primitif 2023 - Budget CCAS

Présentation du rapport par M. CHARMOT.

M. LE PRESIDENT.- Nous avons deux délibérations sur les finances, une sur le CCAS pour présenter le budget primitif 2023 et une autre sur Beau Séjour.

Nous n'avons pas de PowerPoint précisément car les éléments peuvent peut-être être faciles à suivre avec le document que vous avez reçu.

Nous allons quand même projeter pour dire que la démarche de maîtrise des dépenses reste la ligne de conduite, ce qui n'empêche pas d'agir sur les projets, de mener des opérations et, bien sûr, d'engager des moyens.

Les dépenses visées en termes de maîtrise sont celles à caractère général puisque ce sont assez logiquement celles sur lesquelles nous avons une certaine marge de manœuvre, en tout cas une certaine possibilité d'agir plus que sur les dépenses de personnel. A moins de faire avec moins de monde ces dépenses sont a minima stables et même en progression compte tenu d'un certain nombre de décisions de l'État sur des revalorisations indiciaires, des éléments de négociation salariale.

C'est donc le cas avec une légère hausse et des effets aussi sur les montants consacrés aux aides aux personnes qui sont les trois grands domaines d'actions et de dépenses.

Sur les charges à caractère général nous avons 722 000 €. 72 % de ces dépenses à caractère général sont liées à des contrats et des marchés, ce qui veut dire que ce n'est pas gravé dans le marbre mais quand même assez contraint, sauf à rediscuter des contrats mais il y a des procédures.

En particulier dans ces contrats, celui de la délégation de service public pour la structure petite enfance représente 459 000 € sur les 524 000, puis il y a des sujets relatifs aux marchés de restauration et de fourniture de couches, les intervenants extérieurs, les choses qu'on vote au fil de l'année quand on résigne des contrats avec des intervenants.

Le second poste qui représente 14 % est l'achat de prestations pour 108 000 € pour des projets à destination de seniors, en l'espèce 45 000 €), des intervenants du Lieu d'Accueil Enfant Parents (20 339 €), des prestataires pour les actions collectives de la Maison des Familles (20 000 €), des animations pédagogiques pour les structures petite enfance et des prestations liées à l'analyse de la pratique pour l'ensemble du personnel du CCAS (14 355 €).

Sur les autres postes de dépenses ce sont les assurances, le nettoyage, les contrats reconductibles qui subissent pour certains d'entre eux les effets de l'inflation directement, les assurances en particulier, les questions de nettoyage, bien sûr, et les fournitures - sur les charges locatives c'est un peu différent mais sur tout le reste ce sont des prestations qu'on achète et les fournisseurs de ces prestations nous impactent l'inflation.

Sur les assurances c'est très particulier. Un CCAS n'est peut-être pas le type d'entité administrative ou de collectivité des plus préoccupantes pour des assureurs en termes de risques, etc. mais aujourd'hui il y a de moins en moins d'assureurs qui veulent assurer les collectivités locales. Il y a des collectivités locales comme les mairies qui ne trouvent plus d'assureur parce que les risques sont trop importants en cas d'incendie, de dégâts, etc.

Heureusement, il y a une loi qui dit qu'il y a toujours un assureur qui a l'obligation d'assurer mais au prix qu'il aura fixé.

Donc c'est vraiment un sujet. Cela ne fait pas la Une des journaux. Ce n'est pas quelque chose de très visible mais c'est vraiment un sujet et cela peut peser très lourdement.

Mme DU VERGER.- Vous passez par des cabinets de courtage ?

M. LE PRESIDENT.- Oui, pour essayer de trouver l'offre la mieux-disante du marché mais en ce moment les cabinets nous disent : *Si vous avez un contrat et que votre assureur vous demande d'augmenter la prime parce que ceci, parce que cela réfléchissez bien avant de lui dire non*

parce que vous ne pourrez peut-être pas avoir d'autre candidat pour vous assurer. Donc en général on signe.

Mais un courtier aide à essayer d'éviter la trop grande hausse ou permet à un moment de nous accompagner quand il faut vraiment dire qu'on stoppe et qu'on cherche quelqu'un d'autre.

En ce moment il ne vaut mieux pas chercher des assurances pour les collectivités, c'est très difficile.

Nous précisons que nous faisons l'élaboration au plus juste de ce budget primitif en nous basant sur l'exécution budgétaire 2022, en maîtrisant les hausses que l'on a subies à environ 2 % par rapport au budget voté en 2022. C'est vraiment dans la marge incompressible de hausse que se situent ces charges à caractère général.

Sur le personnel on peut citer simplement que nous sommes maintenant à effectif complet sur la collectivité et le CCAS. Donc nous budgétions des dépenses de personnel sur une année complète pour tous les postes alors que certains étaient budgétés sur une partie de l'année. Nous avons forcément un effet de charge de personnel plus important. Nous sommes à 2 254 000 avec une augmentation de 6 %. Cela inclut ce que je viens de dire, c'est-à-dire des salaires sur une année pleine et des hausses salariales décidées par l'État qui s'appliquent de fait dans les collectivités. Nous sommes obligés de les mettre en œuvre nous aussi.

Sur les budgets dédiés aux aides aux personnes nous sommes à 140 000 € environ. C'est principalement le montant relatif aux chèques petite enfance qui passe à un peu plus de 20 000 €, 23 000 €, pour prendre en compte l'augmentation des demandes en 2022 grâce en particulier au travail d'information et de présentation du Tassin Info Familles qui a fait mieux connaître, mieux identifier le chèque petite enfance. Donc c'est bien.

Concernant la hausse allouée au Chèque Familles, vous en aviez peut-être déjà pris connaissance, nous avons décidé au début de l'année d'en élargir l'ouverture au premier enfant, c'était déjà fait, mais aussi, vous le verrez tout à l'heure dans un autre rapport, à partir de trois ans au lieu de six. Nous avons prévu des crédits si jamais vous votez la délibération d'après. Mais il faut quand même voter celui-là sinon il y aura un problème. Nous sommes donc là à 60 000 €.

Ensuite vous avez les aides facultatives pour un montant d'environ 39 000 € qui pourrait bouger puisqu'il n'est pas exclu de relever ce montant au regard d'une reconnaissance de situations financières difficiles dans le contexte de crise. Nous allons regarder tout cela au cas par cas pour savoir aussi sur certaines aides s'il est cohérent et légitime de continuer à les verser par rapport à des personnes qui les demandent de façon récurrente, si les choses n'évoluent pas aussi dans la responsabilité des bénéficiaires pour essayer de mieux gérer, de mieux traiter certaines de ces contingences financières que nous comprenons tout à fait mais si nous voulons aider un peu plus de monde, même si

nous mettons un peu d'argent supplémentaire il faut que tout cela soit fait avec discernement. Mais nous sommes conscients du fait qu'il y aura potentiellement la nécessité de revisiter cette enveloppe financière pour intégrer toute demande nouvelle ou supplémentaire.

Enfin, les recettes. Cela passe par la subvention de la mairie au CCAS qui représente 63 % de la recette. C'est tout à fait classique. Et de l'ordre de 1.9 M€.

La progression de la subvention est liée au fait de la progression des dépenses. Il n'y a pas de recettes directes particulièrement conséquentes. Elles sont même plutôt faibles. Nous ne sommes pas dans un domaine où il y a eu des rentrées d'argent par les utilisateurs du service. C'est plutôt le contraire, sauf, bien sûr, dans le cadre de la petite enfance et de l'accueil petite enfance mais c'est un domaine très particulier puisque les familles paient directement aux structures les coûts de garde des enfants.

La hausse de la subvention communale vient contrebalancer la diminution des subventions versées par la CAF. Mais il s'agit là d'un système de vases communicants puisque la CAF versera dorénavant directement aux structures, donc c'est de l'argent qui ne rentre pas, même s'il y a de l'argent qui ne ressort pas non plus. Ce n'est pas à l'Euro près. Il faut un peu ajuster en fonction de ce changement de mode de gestion ou de financement de la CAF auprès des structures qui gèrent notamment l'accueil petite enfance ou d'autres missions. C'est le contrat territorial global qui remplace le contrat enfance jeunesse et qui s'applique cette année.

En plus, il s'avère que ce nouveau dispositif est un peu plus favorable aux anciennes structures qu'aux nouvelles. Nous, nous avons plutôt des nouvelles structures et le centre social, lui, étant plus ancien il a un dispositif qui lui est plus favorable, donc nous perdons un peu dans le nouveau dispositif, les modalités de versement des aides sont un peu moins favorables. La situation n'est pas à l'identique.

Ensuite, les accueils jeunes enfants municipaux permettent d'envisager une hausse des recettes puisque nous sommes arrivés à un niveau équivalent à ce qu'il se passait avant 2020 et le Covid. Cela fait des recettes supérieures à l'année dernière puisque nous arrivons au niveau de l'exploitation de nos équipements en régime normal. Nous sommes à 193 000 € avec une participation pas de la CAF substantielle de plus de 410 000 €.

Enfin, le Contrat de Délégation de Service Publique (CDSP) pour la gestion des structures La Capucine et Pont d'Alaï par l'association Alpha 3A prévoit le versement d'une redevance liée à l'utilisation des locaux d'un montant total de 85 750 €. Quand ils utilisent les locaux ils les utilisent avec un niveau d'exploitation et lorsque cela va au-delà des éléments du contrat qui sont fixés le bénéficiaire des locaux reverse une redevance à la Ville. Cela se pratique aussi, par exemple, pour la

restauration scolaire. Nous mettons à disposition les équipements et à un moment l'utilisateur reverse une redevance. Tout cela est contractuel.

Je passe au budget d'investissement. L'essentiel des investissements se fait par la Ville, donc il n'y a pas énormément de choses ici mais ce sont des équipements spécifiques et souvent il faut changer du matériel parce que c'est très utilisé, cela s'use. C'est essentiellement cela qui est budgété pour acheter du matériel informatique ou des équipements électroménagers entre autres.

Pour ce qui est des recettes c'est l'amortissement des matériels que nous avons achetés antérieurement puisqu'il faut amortir, donc cela nous fait des recettes sur le plan purement comptable ainsi que les équipements. Vous savez que nous avons acheté tout le matériel de rénovation et d'amélioration de la partie restauration, accueil de la résidence Beau Séjour. Comme cela a été financé par la Ville cela permet de récupérer aussi des amortissements.

Parmi les projets d'investissements à l'étude pour une réalisation en 2023, la création d'une ludothèque et le déménagement du Lieu Accueil Enfant Parents (Laep) dans le bâtiment loué jusqu'ici par le laboratoire Néolab, voisin de la nouvelle Maison d'Assistantes Maternelles (MAM) dans les locaux de l'ancienne maison dite "Mayssal" où il y avait la garderie d'un établissement privé, récemment ouverte, constituent un projet évalué à 180 000 € pour réaménager cette partie anciennement Néolab.

Mme DANEL.- Où est-ce ?

M. LE PRESIDENT.- C'est là où on allait faire les tests Covid avenue Charles de Gaulle dans le bâtiment où il y avait le laboratoire qui faisait les tests, pas dans la maison à côté où il y avait la petite enfance. Maintenant il y a une maison d'assistantes maternelles dans les locaux. Il y avait une crèche privée avant.

Mme ACQUAVIVA.- C'était Gard'Eden. Depuis le 1^{er} janvier une maison d'assistantes maternelles s'est installée avec deux assistantes maternelles et huit enfants.

M. LE PRESIDENT.- S'il y en avait une troisième ce serait sans doute bienvenu mais pour l'instant elles sont deux.

Mme ACQUAVIVA.- L'agrément est pour neuf enfants. Il faudrait qu'elles réduisent leur nombre d'enfants ou qu'elles n'aillent pas jusqu'au quatrième enfant accueilli.

M. LE PRESIDENT.- Si c'est neuf il faut trois assistantes maternelles. À huit cela marche avec deux.

Financièrement les montants sont de 3 129 000 en fonctionnement et 12 700 € en investissement sachant que les dépenses sont équilibrées par les recettes, c'est bien connu.

Est-ce qu'il y a des questions en dehors du fait de vous soumettre ce projet au vote ? (*Non.*)

Je vous propose de le mettre aux voix.

**Le rapport est adopté à la majorité des membres présents.
Abstention de Mme DU VERGER.**

3. Budget primitif 2023 - Budget annexe EHPA Beau Séjour

Présentation du rapport par M. CHARMOT.

M. LE PRESIDENT.- Une indication à prendre en considération en introduction est celle de l'existence d'un exercice déficitaire depuis trois ans maintenant alors que le principe, en tout cas la vocation, est d'être à l'équilibre, c'est-à-dire que s'agissant d'une résidence autonomie avec des personnes qui l'occupent, qui paient un loyer, qui bénéficient de services il faut que cela équilibre les dépenses. Mais ce n'est plus le cas. Ce n'est pas quelque chose qui met en péril la continuité mais ce n'est plus le cas et c'est une tendance qui se confirme, donc qui pose question parce qu'il ne s'agit pas de faire des bénéfices sur cette maison, sur cette résidence mais au moins d'arriver à l'équilibre. Forcément, en plus dans un contexte inflationniste avec les effets sur l'électricité, l'énergie, la production des repas parce que là c'est un vrai sujet aussi, et l'évolution des charges de personnel, l'ancienneté des agents, les hausses de salaires, etc. nous sommes confrontés à cette réalité.

C'est un élément de contexte que je voulais souligner parce que la trajectoire d'une façon ou d'une autre doit tendre ou devrait tendre vers un retour à l'équilibre d'autant que cet équilibre n'est pas loin mais s'il se creuse cela va être plus difficile au fil des années.

Il est conjoncturel, nous l'avons dit, lié aux variations d'occupation des logements en contexte Covid, soit, mais pas que puisque maintenant nous avons un taux d'occupation... Monsieur HACHANI ?

M. HACHANI.- Il y a six logements vides.

M. LE PRESIDENT.- Sur 72. C'est raisonnable mais il faut occuper les logements.

Nous avons été dans une situation plus compliquée notamment en période Covid, etc.

Mme DU VERGER.- Il y a des logements qui étaient occupés par des étudiants.

M. HACHANI.- Les étudiants sont toujours là. Ce sont sept vides sans compter les étudiants.

Nous avons eu des décès, des départs en EHPAD et nous n'avons pas encore réussi à combler. C'est difficile de jongler à chaque fois entre les départs, etc.

M. LE PRESIDENT.- Un logement vacant ne peut pas être occupé comme cela en un clin d'œil pour tout un tas de raisons.

Mme DANEL.- Il n'y a pas de liste d'attente ?

M. HACHANI.- Il n'y en a plus. D'autres résidences se sont montées, l'offre s'est élargie et nous ne sommes plus en monopole.

Mme BEAL.- Ce que vous dites me semble étrange parce que ce ne sont pas les mêmes prix.

M. LE PRESIDENT.- M. HACHANI parlait de résidences autonomie sur le territoire.

Mme BEAL.- Ce n'est pas le même budget.

M. HACHANI.- Avant pour les gens qui voulaient rester sur Tassin la Demi-Lune en résidence autonomie il n'y avait qu'une offre, celle de la commune. Maintenant ils ont le choix et quand vous avez le choix les gens qui rentrent en résidence autonomie ne sont pas forcément dans le besoin. C'est juste qu'ils n'ont plus envie de rester dans leur appartement mais d'être dans une structure surveillée.

M. LE PRESIDENT.- Ce ne sont pas forcément des personnes en difficulté financière.

Mme BEAL.- Ne plus avoir de liste d'attente me paraît surprenant.

M. LE PRESIDENT.- On peut toujours avoir une ou deux personnes qui ont un dossier qui va être instruit bientôt.

M. HACHANI.- Avant il y avait uniquement l'offre de la commune, donc pour les gens qui voulaient venir sur Tassin la Demi-Lune et rester en résidence autonomie c'était par la commune et il y avait une liste d'attente. Maintenant Dethel a construit une résidence autonomie. OVELIA s'agrandit. Il y a plus de choix.

M. BLANCHIN.- On avait même mis un critère avant qui était d'abord ceux de Tassin la Demi-Lune.

M. LE PRESIDENT.- Pour le coup, on n'était pas sûr de pouvoir proposer à ceux de Tassin.

M. HACHANI.- On a l'impression que quand on dit "résidence autonomie" cela concerne des gens dans le besoin mais ce n'est pas cela.

Mme BEAL.- Ce n'est pas là-dessus que je joue. C'est de me dire qu'à l'heure actuelle la population vieillit, de plus en plus on entend parler de maison autonomie et cela me paraît étonnant qu'il n'y ait pas de liste d'attente.

Mme ACQUAVIVA.- Les gens restent chez eux.

Mme DE LAVISON BERNARD.- Ils restent plus longtemps chez eux avec les aides extérieures.

M. HACHANI.- C'est une vraie volonté de maintenir les gens à domicile. Il y a des aides qui se mettent en place.

M. LE PRESIDENT.- Je poursuis. L'année 2023 a un impact dans un contexte inflationniste : les coûts de l'énergie sont de 6 %, ce n'est pas beaucoup mais cela ne restera probablement pas à 6 %. On va dire que pour l'instant c'est parce qu'il y a des contrats énergie signés par le syndicat intercommunal, le SIGERLy, qui nous protègent encore un peu. Les hausses ne sont pas neutralisées mais elles sont atténuées.

Mais il y a des contrats qui vont bientôt arriver à échéance et quand le SIGERLy, qui est notre fournisseur d'électricité, notre intermédiaire qui nous fournit l'électricité, qui l'achète auprès des producteurs d'énergie, va renégocier les contrats cela ne va pas être la même chose.

Forcément, dans le principe on va continuer de travailler avec le SIGERLy parce qu'on aura l'avantage d'un achat en masse d'énergie, donc de faire des tarifs plus attractifs mais cela risque d'être cher jusqu'à une situation qui pourrait être meilleure mais je ne pense pas que ce sera le cas dans les mois qui arrivent.

Ensuite, deuxième élément, l'augmentation probable des loyers par le bailleur Alliade (indice IRL à 3,6% au 1^{er} janvier 2023). On paie plus cher notre propre location au prix du propriétaire.

Troisième élément, l'augmentation des dépenses liées au marché de restauration. J'en avais déjà parlé et, je le redis, nous allons devoir augmenter les tarifs de restauration. Il va falloir l'évoquer avec une simulation, etc.

Pour l'instant c'est 13 % de hausse pour la Ville mais on sait aussi qu'on chemine vers une augmentation de 20 % du prix des denrées alimentaires, donc forcément le prestataire va nous le réimpacter. Cela fait un tiers de hausse. Et même 13 % que l'on supporte depuis le mois d'octobre de l'année dernière, cela fait maintenant quatre mois.

C'est un vrai sujet mais qui peut aussi être traité de façon à ce que tout le monde y trouve son compte avec plus de résidents qui mangent puisqu'ils ont une prestation sur place, un environnement, une qualité de service. Et si plus de résidents mangent on diminue les frais fixes, on les répartit mieux. Et quand on demande au prestataire de nous faire une offre commerciale au moment d'un renouvellement de marché il sait qu'il a plus de repas. Donc il va le prendre en compte pour dire que puisqu'il y a plus de repas il a plus de certitudes d'amortir ses frais et donc de réduire un peu l'impact d'une hausse ou d'une réévaluation du montant du marché. C'est un vrai sujet.

Il peut y avoir aussi des avantages pour les résidents. D'ailleurs, pour ceux qui seront plus nombreux et plus réguliers surtout dans la restauration sur place, cela fait partie d'un lieu de vie, une communauté, un lieu d'échange, un lieu de lien social, on peut envisager que cette clientèle fidèle et régulière puisse avoir un avantage ou alors qu'on dise à tout le monde qu'il faut qu'on soit tous coresponsables de l'intérêt d'avoir cette prestation, qu'un nombre de repas est préfacturé parce que c'est un service, on met des moyens, il y a du personnel, un environnement, donc on préfacture un certain nombre de repas. Les personnes l'utilisent, tant mieux. Si elles ne l'utilisent pas c'est dommage mais ils sont préfacturés de façon à inciter à utiliser ce lieu de vie, sans compter tous les aspects relatifs à la nutrition, l'équilibre alimentaire, etc.

On peut d'autant plus travailler avec un prestataire si les gens viennent manger parce que les repas sont confectionnés avec un nutritionniste qui travaille tout cela. Si les personnes sont seules chez elles à faire leur cuisine dans leur logement, ce qu'on ne leur reproche pas, bien évidemment, ce n'est pas la même chose.

Dernier point, l'augmentation des charges de personnel.

En fonctionnement les charges à caractère général sont de 117 000 €. C'est une hausse de 9 000 € pour des dépenses liées aux fluides.

Et nous avons les fournitures d'énergie en général pour un montant de 86 000 €.

Ensuite, les actions de prévention et d'animation - cela reste et c'est apprécié - pour 20 000 €. Il y a une subvention de la Métropole qui doit venir.

Le reste concerne l'entretien, les fournitures administratives, le petit matériel, etc. pour 8 000 €.

Les charges de personnel sont de 28 000. Il y a quand même une hausse de 13 % par rapport à 2022.

Cette évolution est liée à :

- Un effectif au complet avec le recrutement d'une nouvelle responsable.
- Une augmentation des charges liées aux gardes de nuit réalisées par des étudiants en médecine et pour lesquelles nous devons désormais verser des cotisations sociales (+20 000 €). C'est un point qui n'est pas forcément très sympathique pour nous, gestionnaires, sur le plan financier. Nous sommes très contents d'avoir nos étudiants en médecine mais l'Urssaf vient se rappeler à notre bon souvenir. Ce n'est pas qu'on ait voulu lui échapper, ce n'est pas le sujet, mais on n'avait peut-être pas tout à fait capté cette subtilité.

M. ALLEG.- C'est régularisé maintenant.

M. LE PRESIDENT.- C'est parfait.

Cela représente 20 000 €. On ne va pas les demander aux étudiants, bien évidemment.

Toutefois cette augmentation devrait être compensée par la hausse de la subvention de l'Agence Régionale de Santé dans le cadre du forfait soins. Comme quoi, entre institutions il y en a une qui nous demande et c'est l'autre institution qui paie. L'Urssaf empoche et l'ARS sort l'argent. Si c'est comme cela, c'est comme cela. Nous ferons boîte aux lettres. Mais quand même c'était une surprise, et comme toutes les surprises, inattendue.

M. BLANCHIN.- Ils ne sont pas rémunérés. C'est une déduction du loyer.

M. HACHANI.- Les gardes de nuit sont rémunérées. Il y a eu un changement de statut qui a déclenché des charges.

M. LE PRESIDENT.- L'Urssaf est bien à l'affût de toutes ces choses et des lois qui changent, qu'on ne connaît pas en détail.

On avait connu avec MASCOT, qui est le comité d'entreprise de la Ville, la même chose. Quand il y avait des prestations d'aide au déménagement on trouvait cela très bien, tout le monde était content, le personnel avait un chèque en cas de déménagement et puis un jour l'Urssaf a dit : *Non, c'est fini. Soit vous fiscalisez, donc cela devient un avantage fiscal pour les agents, soit vous payez des cotisations sociales dessus parce que c'est un avantage en nature qui fait partie d'autre chose qu'on ne peut pas concevoir dans un comité d'œuvres sociales.* Donc nous avons arrêté la prestation parce que cela coûtait très cher. L'Urssaf nous avait bien dit qu'il fallait arrêter ou, en tout cas, passer à la caisse. Donc nous avons mis des moyens financiers sur d'autres prestations pour les agents. Ils en sont tout aussi contents.

L'augmentation du point de l'indice, l'ancienneté des agents : C'est quelque chose de classique.

Les charges de structures, chapitre 016, sont à 475 000 avec plus 20 000 € par rapport à 2022.

Cette évolution s'explique principalement par les augmentations des dépenses suivantes :

- Le loyer versé à Alliade (+10 000 €) sous réserve du dialogue de gestion qui sera mené avec le bailleur.

- Le marché de restauration (+ 8 000 €) suite à son renouvellement en octobre 2022 et la hausse des prix facturés par le prestataire (+13.5 % sur le repas en résidence)

- La taxe foncière passant de 32 200 € à 35 000 € suite à l'évolution des bases fixées au niveau national. Je rappelle que la commune n'a pas augmenté la taxe foncière mais il y a aussi des augmentations dues à la

réévaluation des bases. L'État chaque année revalorise les bases, ce qui est bien pour la Ville, au moins cela nous permet de compenser un peu l'inflation puisque nous supportons le coût de l'inflation, comme tout le monde, et comme les bases, ce qu'on appelle les valeurs locatives, n'ont pas été réexaminées depuis les années 70 l'État a trouvé la solution, tous les ans il revalorise les bases puisqu'il ne refait pas tout un toilettage ni toute une révision globale parce qu'il faudrait étudier tous les locaux de toutes les maisons, etc. pour voir combien cela coûte, combien vaut une salle de bains, etc. Donc il a dit : *Je ne me lance pas là-dedans. Je vous revalorise tous les ans du montant de l'inflation.* Et, de fait, comme on paie la taxe foncière on finance la hausse de la valeur locative de la résidence. C'est assez logique.

Enfin, dans le cadre de l'agrément "résidence autonomie" délivré par la Métropole, il est nécessaire de réaliser cette année une démarche d'évaluation externe par un organisme prestataire agréé. Le montant inscrit au budget est de 8 000 €.

Pour tendre vers un budget à l'équilibre, il convient d'optimiser les recettes :

- En ayant une démarche plus " prospective " pour admettre plus de résidents dans un contexte concurrentiel du secteur du logement collectif autonome pour les personnes âgées ;
- En faisant évoluer la tarification des prestations et loyers en résidence, impactées elles-mêmes par les augmentations des frais de gestion et coûts des services. C'est un sujet sur lequel nous travaillons maintenant de près.

Je passe aux recettes de fonctionnement.

L'équilibre du budget de la résidence repose sur :

- La redevance (loyer + charges) versée par les résidents, la facturation des repas en résidence et de portage à domicile et du système de téléassistance pour un montant total de 769 724 €.
- Le versement de subventions dans le cadre de l'agrément résidence autonomie par la Métropole (forfait autonomie - 24 100 €) et l'Agence Régionale de Santé (forfait soins - 83 000 €).

Du côté du budget investissement le montant des dépenses d'investissement s'établit à 21 200 € et porte sur les cautions payées et remboursées aux résidents pour 8 000 € ainsi que différents petits travaux et renouvellement d'équipements pour la cuisine pour un total de 13 200 €.

Les recettes nécessaires à l'équilibre de la section d'investissement proviennent essentiellement de l'amortissement du matériel et mobilier acquis les années précédentes.

(12 200 €) et par le versement des cautions des nouveaux résidents (8 000 €).

En synthèse :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

<u>Dépenses</u>	011 - charges à caractère général	117 086 €
	012 - charges de personnel	288 383 €
	016 - autres charges de gestion courante	476 455 €
		881 924 €

<u>Recettes</u>	017 – produits de la tarification	841 324 €
	018 – autres produits d'exploitation	40 400 €
	019 – produits financiers	200 €
		881 924 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

<u>Dépenses</u>	16 – emprunts et dettes assimilés	8 000 €
	21 - immobilisations corporelles	13 200 €
		21 200 €

<u>Recettes</u>	10 - dotations, fonds divers et réserves	1 000 €
	16 - emprunts et dettes assimilées	8 000 €
	28- amortissements des immobilisations	12 200 €
		21 200 €

Je vous propose de mettre aux voix ce rapport, à moins qu'il y ait des questions.

Mme DU VERGER.- Par rapport au loyer versé à Alliade de plus 10 000 € il est indiqué "sous réserve du dialogue de gestion qui sera mené avec le bailleur". Avez-vous des intuitions que cela peut être positif ?

M. LE PRESIDENT.- Nous avons envie de discuter un peu du prix.

Mme DU VERGER.- Vous avez l'impression que cela peut fonctionner ?

M. LE PRESIDENT.- Avec précaution dans l'ambition. Dans le contexte que nous connaissons nous pensons que nous pouvons peut-être avoir une certaine écoute de la part d'Alliade autre que dans une stricte application d'un contrat avec un coefficient en disant "c'est comme cela et ce n'est pas autrement", d'autant qu'avec Alliade nous avons un certain nombre de dossiers avec eux, de projets.

Il ne vous a pas échappé qu'il y a des projets de logements sur la commune et de programmes immobiliers où le bailleur social se positionne pour prendre des logements. Donc il est intéressant pour lui d'être le bailleur mais il ne s'agit pas de faire du marchandage. Il est

intéressant qu'il soit bailleur dans telle opération pour être plus présent sur le territoire de la commune en nombre de logements et participer aussi à l'approche logement de la Ville.

Il y a quand même le sujet du projet de requalification de tout l'espace rue des Maraîchers, l'ancienne MJC, la maison Crevel, la maison aux volets bleus qui donne sur l'avenue Charles de Gaulle. Et comme ces deux parties-là sont inoccupées depuis quelque temps l'idée est de retravailler à un projet global sur l'ensemble du tènement. Quelque part Alliade est un peu incontournable dans l'affaire puisqu'ils sont en plein milieu avec la résidence.

Tout cela permet de demander comment nous pouvons un peu mieux dialoguer ensemble et voir les efforts que chacun peut faire ou comprendre que nous pouvons avoir un intérêt mutuel à essayer de limiter des impacts financiers de part et d'autre, de savoir dans quel état d'esprit nous pouvons nous projeter pour l'avenir. Nous verrons. Si nous y arrivons, tant mieux. De toute façon, c'est contractuel, donc s'ils disent : *Écoutez, Monsieur, c'est comme cela et pas autrement*, on ne va pas pouvoir s'en extraire.

S'il n'y a pas d'autre question je vous propose de mettre aux voix.

Le rapport est adopté à la majorité des membres présents, abstention de Mme DU VERGER.

MAISON DES FAMILLES

4. Evolution du Chéquier-familles

Présentation du rapport par Mme ACQUAVIVA.

Mme ACQUAVIVA.- Depuis Janvier 2020, la Maison des Familles offre aux Tassulinois des " chéquiers familles ".

Jusqu'en 2021, il était destiné aux familles d'au moins 3 enfants à charge, de moins de 21 ans au 1^{er} janvier de l'année N, attribué sans condition de ressources et réservé aux familles domiciliées sur la commune. Les chèques étaient nominatifs mais non attribués à un enfant. Délivrés une fois par an, ils pouvaient être utilisés par n'importe quel membre de la famille. Ces derniers étaient utilisables sur la commune de Tassin La Demi-lune pour le paiement des activités de loisirs, sportives et/ou culturelles proposées par les partenaires ayant signé une Convention avec la Ville.

En 2022, dans le cadre des orientations politiques Famille, il a été décidé d'ouvrir l'accès de ce chéquier aux familles domiciliées à Tassin la Demi-Lune, ayant 1 enfant ou plus, âgé(s) de 6 à 17 ans, toujours sans condition de ressources, avec pour objectif de rendre accessibles les

Accusé de réception en préfecture
069-266910157-20230413-D2023-08-DE
Date de réception préfecture : 13/04/2023

lieux de loisirs, sportifs et culturels au plus grand nombre. Le chèque était d'une valeur de 35 €, nominatif mais non attribué à un enfant. Délivré une fois par an et par enfant concerné, il pouvait être utilisé par n'importe quel membre de la famille pour le paiement des activités de loisirs, sportives et/ou culturelles proposées par les partenaires ayant signé une Convention avec la Ville.

Ce nouveau dispositif a permis de distribuer 1 322 chèques Famille à 670 familles contre 834 chèquiers à 239 familles en 2021.

Jusqu'ici principalement localisées dans les quartiers du Bourg et de l'Horloge, la nouvelle version du " chèque familles " a permis une répartition plus homogène des bénéficiaires sur l'ensemble du territoire de la commune.

Le Projet :

Dans le prolongement de cette 1^{ère} année de distribution à un nouveau public (élargi) et avec la volonté de permettre l'accès aux activités de loisirs, sportives et/ou culturelles pour le plus grand nombre, il est proposé d'élargir la tranche d'âge des bénéficiaires de 3 ans à 17 ans puisqu'il ressort des statistiques que nous avons réalisées que trois-quarts des frères et sœurs des enfants bénéficiaires ont entre 1 et 6 ans et majoritairement 4, 5 ans.

Ceci exposé et après avis favorable de la Commission Solidarité, Famille, Enfance, Scolaire du 16 janvier 2023, il est demandé aux membres du Conseil d'administration de bien vouloir :

- MAINTENIR l'attribution des chèquiers familles sans condition de ressources ;
- ELARGIR l'attribution des chèquiers familles dès 1 enfant à charge dans le foyer, âgé(s) de 3 à 17 ans ;
- FIXER le montant du chèque à 35 € par enfant ;
- DEVELOPPER l'offre auprès de partenaires œuvrant dans le sport, la culture et la santé.

Nous avons fait une demande auprès d'HALPPY Care pour qu'ils puissent conventionner avec nous.

HALPPY Care est un centre de santé mentale pour les enfants atteints de troubles du comportement. C'est la tranche 0 à 25 ans. Ils sont avenue Victor Hugo. Ils touchent tout ce qui est phobie scolaire, même autisme, troubles du comportement. Nous en avons parlé en Commission Solidarité.

Mme DU VERGER.- Ce ne sont pas des soins qui sont pris en charge ?

Mme ACQUAVIVA.- C'est un parcours de soins. Le parcours de soins n'est pas totalement pris en charge par la Sécurité Sociale et par les

mutuelles. Donc si la famille n'utilise pas ce chéquier pour le sport ou de la culture elle pourrait l'utiliser, par exemple, pour régler une séance auprès d'un praticien HALLPY Care.

M. LE PRESIDENT.- En complément sur ce sujet, sur cet organisme, son métier et la façon dont la Sécurité Sociale accompagne les familles, lorsqu'il y a des protocoles de soutien aux enfants qui peuvent être des grands enfants, jusqu'à 25 ans, des protocoles qui sont relativement simples, en tout cas au début d'un processus d'accompagnement, de soutien, etc. l'ARS ou la Sécurité sociale couvre à peu près correctement le coût du protocole d'accompagnement et de prise en charge avec de très bons spécialistes. Mais parfois il faut que le protocole soit un peu plus musclé, plus en profondeur avec des spécialistes qui font un travail beaucoup plus complexe et avec des prestations qui deviennent un peu plus chères, sur le plus long cours. Là, la prise en charge par la Sécurité Sociale permet beaucoup plus difficilement d'amoindrir le reste à charge.

La structure essaie quand même de continuer à aider la famille, à ne pas abandonner l'enfant pour des questions financières mais c'est difficile pour cette structure de pouvoir accompagner les familles face à ce manque de prise en charge alors qu'on est face à un phénomène qui prend de plus en plus d'ampleur et qui a de plus en plus d'impacts.

Donc au-delà du fait de dire que le chéquier peut être utilisé pour ce type d'action santé se pose aussi la question d'accompagner en termes de subvention la structure parce que si demain elle était en difficulté je pense que ce serait un manque réel quand bien même il y a toute l'offre des spécialistes à titre privé, indépendants, libéraux qui travaillent dans leur cabinet comme psychologues, orthophonistes, etc. Cela n'empêche pas qu'il y ait tout cela de disponible pour les familles et les enfants mais là on a aussi un pool avec de l'expérience, du travail en commun, de la prospective avec de la recherche de compréhension et d'amélioration de la connaissance de ces problématiques, comment les prendre en charge etc.

Il y a vraiment une offre nouvelle et assez rare parce que je crois qu'il n'y en a pas d'autre dans la Métropole de Lyon.

M. GUICHARD.- Et même au niveau européen.

M. BLANCHIN.- Je crois qu'il y en a une autre. Il y a trois structures en France.

M. GUICHARD.- Aujourd'hui ils sont reconnus comme référentiels européens.

M. LE PRESIDENT.- C'est soutenu par des institutions, des fondations, etc. En tout cas, là, il y a un besoin, un sujet qu'il faut développer.

M. GUICHARD.- J'ai rencontré la directrice il n'y a pas longtemps. Ils sont sur le point d'aboutir avec l'ARS pour avoir un forfait sur le modèle hospitalier. L'ARS devrait pouvoir le leur délivrer sous le format des

hôpitaux de jour avec une prise en charge qu'on trouve pour le diabète ou d'autres maladies chroniques. L'enfant pourrait venir à la journée, il y aurait un forfait alloué par l'ARS pour cette prise en charge.

M. LE PRESIDENT.- Et puis il y a une réalité qui est que cela concerne nos enfants dans les écoles. Pour Tassin la Demi-Lune on voit tout de suite que ce travail sert aussi les Tassilunois au travers notamment des enfants qui souffrent ou qui sont impactés par ces difficultés et qui sont dans nos écoles.

Et en termes de diagnostic cela pourrait sans doute améliorer la façon d'identifier et d'accompagner les enfants qui sont dans ces situations. Nous passons au vote sur le Chéquier-familles.

Le rapport est adopté à l'unanimité des membres présents.

ACTION SOCIALE

5. Convention de partenariat entre l'UDAF et le CCAS pour la mise en œuvre de Points Conseil Budget (PCB)

Présentation du rapport par Mme ACQUAVIVA.

Mme ACQUAVIVA.- Dans le cadre des actions menées par le CCAS de la Ville de Tassin la Demi-Lune, il est proposé de renouveler le partenariat avec l'UDAF Rhône pour les Points Conseil Budget (PCB).

La poursuite de ces actions répond à la volonté d'accompagner les familles Tassilunoises dans la gestion de leur budget avec un objectif préventif. Depuis plusieurs années le CCAS fait un constat, ils interviennent principalement quand il est déjà trop tard, c'est-à-dire lorsque les familles sont endettées, mal-endettées ou sur-endettées, donc plutôt en mode curatif que préventif.

L'objectif ici est bien de lutter contre cela, c'est-à-dire l'assistanat, et de réaliser un accompagnement préventif budgétaire, une éducation budgétaire.

En 2022 il y a eu 8 permanences. Le bus a réalisé 10 rendez-vous pour 5 personnes rencontrées.

Les orientations ont été faites via la Mission Locale, la Maison de la Métropole, le foyer ADOMA sur des problématiques telles que l'instruction d'un microcrédit, l'instruction d'un dossier de surendettement, des problèmes de gestion budgétaire suite à un changement de situation.

3 actions collectives ont été animées à la Maison des Familles en 2022 sous forme d'ateliers avec chaque fois entre 5 et 10 personnes.

Un bus itinérant PCB de l'UDAF Rhône stationnera sur le territoire communal durant 10 demi-journées pendant l'année 2023, hors juillet et août.

Lors de ces permanences, les conseillers de l'UDAF seront à la disposition de la population pour apporter leur aide notamment :

- Pour faire face à une situation financière difficile
- Pour améliorer la gestion du budget des familles qui se présenteront
- Pour anticiper un changement de situation familiale ou professionnelle ayant un impact sur les ressources ou les dépenses des familles

L'UDAF s'engage également à prévoir une session d'information collective pour faire connaître le Point Conseil Budget qui se tiendra à la Maison des Familles sur une thématique ciblée.

Cette convention est jointe au présent rapport.

En contrepartie de l'exercice de ces prestations, il est proposé de verser à l'UDAF une subvention de 650 euros pour l'année 2023.

Ceci exposé et après avis favorable de la Commission Solidarité, Famille, Enfance, Scolaire du 16 janvier 2023, il est demandé aux membres du Conseil d'administration de bien vouloir approuver la signature d'une convention de partenariat entre l'UDAF et le CCAS afin de maintenir le service Point Conseil Budget.

Mme DU VERGER.- J'avais déjà posé la question en commission mais vous n'aviez pas les éléments. Vous avez indiqué sur 2022 10 rendez-vous pour 5 personnes. C'est 5 personnes par rendez-vous, j'imagine ?

Mme ACQUAVIVA.- Non. C'est 1 heure 30. Cela prend beaucoup de temps.

Il n'y a que 5 personnes.

M. LE PRESIDENT.- Il y a eu 5 personnes et elles ont bénéficié de 10 rendez-vous. Donc on peut dire qu'elles sont venues 2 fois ou ce sont 5 personnes à chaque fois qu'il y a eu une permanence ?

Mme ACQUAVIVA.- Non, c'est 5 personnes en tout parce qu'elles sont venues plusieurs fois. C'est 1 heure 30 à chaque fois. C'est un travail assez conséquent. Donc on ne peut pas recevoir les personnes en 20 ou 30 minutes. Au vu de la permanence il faut prendre du temps.

Certaines personnes en avaient besoin et sont revenues plusieurs fois. Il y a eu seulement huit permanences. Là, il y en aura deux de plus.

M. LE PRESIDENT.- En tout cas, c'est une opération qui a montré son utilité puisque les personnes qui sont venues avaient vraiment besoin d'un accompagnement.

Cela a été expérimenté en 2022 et nous poursuivons.

Mme ACQUAVIVA.- La première était en 2022, l'année dernière.

Mme DU VERGER.- Je me dis que pour les familles qui sont en grosses difficultés, quand le bus est sur la place publique parfois ce n'est peut-être pas facile de rentrer dedans.

Mais nous en avons déjà parlé.

Mme ACQUAVIVA.- Cela peut être stigmatisant mais, pour autant, c'est aussi stigmatisant de franchir les portes du CCAS.

M. HACHANI.- Et le bus est plutôt neutre.

Mme ACQUAVIVA.- Tout un chacun peut venir prendre de l'information.

M. BLANCHIN.- Cela ne fait que cinq personnes mais cela fait déjà cinq personnes, suivant de quel côté on se place. C'est toujours cela de gagné.

M. LE PRESIDENT.- Je mets aux voix ce rapport.

Le rapport est adopté à l'unanimité des membres présents.

PETITE ENFANCE

6. Convention partenariale avec le Centre Social de l'Orangerie pour le Lieu Accueil Parents Enfants "La Petite Gare".

Présentation du rapport par Mme ACQUAVIVA.

Mme ACQUAVIVA.- Le lieu accueil Enfants Parents " la Petite Gare " est une structure agréée par la CAF du Rhône.

C'est un lieu de soutien à la parentalité, axe fort de la politique de la famille menée par la commune : il représente un espace de parole et d'écoute.

Les objectifs sont de :

Favoriser le lien parents/enfants ;

Permettre aux familles de découvrir leur enfant dans un cadre différent ;

D'aider chacun à vivre la séparation de façon progressive ;

Permettre des temps d'échanges privilégiés avec des professionnels du secteur social, enfance et petite enfance ;

Rencontrer et partager avec d'autres familles ;

Garantir le soutien à la parentalité dans le respect des familles ;

Favoriser la parole et l'écoute.

Il fonctionne depuis sa création en 2000 avec la participation volontaire de professionnels émanant du secteur privé, de la collectivité, et d'associations de Tassin travaillant dans le champ social, de la petite enfance et de la famille. Agréé par la CAF du Rhône jusqu'au 31/12/2021, le renouvellement de l'agrément est acté par la CAF lors du COPIL du 02/09/2021, pour une durée de 3 ans, soit du 01/01/2022 au 31/12/2024.

Les intervenants au LAEP, partenaires de la démarche d'accompagnement et de soutien parental aux familles accueillies, sont au nombre de 7 professionnelles :

- 2 conseillères conjugales et familiales, professionnelles en libéral, qui interviennent pour l'une à raison d'une fois mois en tant qu'accueillante et pour l'autre à raison d'une fois par semaine en tant que permanente.

- 4 éducatrices de jeunes enfants de la collectivité territoriale qui interviennent en tant qu'accueillantes à raison d'une fois par mois chacune.

- Le Centre Social met à disposition une auxiliaire de puériculture qui intervient en tant qu'accueillante à raison d'une à deux fois par mois.

Le LAEP est ouvert aux familles le mardi matin et le vendredi matin de 09h00 à 11h30, hors vacances scolaires, et fonctionne avec la présence simultanée de 3 personnes dont une permanente et 2 accueillantes. Les accueillantes interviennent par roulement 1 fois par mois, alors que la permanente est présente à chaque séance.

Les professionnels du milieu associatif ou libéral facturent au CCAS de Tassin le nombre d'interventions sur la base du tarif horaire du cadre d'emploi correspondant. Cette dépense est imputée sur le budget de fonctionnement du CCAS.

Une convention de participation est établie avec les intervenantes qui facturent leur prestation, afin de bien préciser le cadre de fonctionnement du Lieu Accueil et les objectifs de l'intervention conformément :

- Aux attentes de la CAF du Rhône qui délivre l'agrément de cette structure.

- Aux orientations politiques petite enfance et familiales de la ville de Tassin La Demi-lune.

Il convient de renouveler la convention avec le Centre Social de l'Orangerie pour l'année 2023.

En ce sens, il est proposé aux membres du Conseil d'administration du CCAS :

- APPROUVER la convention partenariale entre le CCAS de Tassin la Demi-Lune et le centre social de l'Orangerie concernant les interventions au sein du Lieu Accueil Parents Enfants " la Petite Gare " pour une durée d'un an, à compter du 1 janvier 2023 ;
- AUTORISER Monsieur le Président du CCAS à signer la convention partenariale en annexe.

M. LE PRESIDENT.- Y a-t-il des questions ou des observations ? S'il n'y en a pas je vais mettre le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité des membres présents.

SENIORS

7. Renouvellement de la convention de partenariat avec l'association Siel Bleu pour l'animation de séances d'activités physiques adaptées à la résidence Beau Séjour

Présentation du rapport par M. HACHANI.

M. HACHANI.- C'est une convention historique avec Beau Séjour qui rentre dans le cadre des activités de la résidence pour prévenir la perte d'autonomie.

C'est financé par la Métropole.

C'est de la gymnastique adaptée pour nos seniors. Cela fonctionne plutôt bien. Nous avons beaucoup de monde. C'est apprécié. C'est quelque chose d'historique. C'est en place depuis longtemps sur la résidence qui rentre dans le cadre de notre résidence pour nos seniors.

M. LE PRESIDENT.- Tout le monde connaît, je suppose. On reconduit. C'est tous les ans.

M. HACHANI.- Et puis ils sont reconnus pour la perte d'autonomie sur le territoire.

M. LE PRESIDENT.- Ils interviennent dans de nombreux endroits.

Y a-t-il des questions ?

Mme DU VERGER.- Est-ce qu'il y a une rotation possible entre les personnes ou est-ce que ce sont toujours les mêmes ?

M. HACHANI.- Il y a une rotation possible avec les personnes. Il y a suffisamment de séances.

Mme DU VERGER.- Et les personnes ne financent pas ?

M. HACHANI.- C'est gratuit puisque c'est pris en charge par la Métropole mais comme la plupart des activités dans la résidence Beau Séjour qui sont gratuites. Cela fait partie du projet de l'établissement.

M. LE PRESIDENT.- S'il n'y a pas d'autre question je vous propose de mettre aux voix ce rapport.

Le rapport est adopté à l'unanimité des membres présents.

<p>8. Rapport d'information - Convention de Partenariat avec les Hospices Civils de Lyon pour le développement du projet "Bien sur mes jambes".</p>
--

Présentation du rapport par M. HACHANI.

M. HACHANI.- C'est un partenariat entre la Ville et les Hospices de Lyon concernant les seniors de plus de 70 ans.

L'objectif est de prévenir la perte d'autonomie mais aussi de les maintenir au maximum à leur domicile en les faisant venir en conférence. Les médecins vont faire venir 25 personnes dans un programme où pendant une année elles vont être suivies pas des médecins, des kinés. On va leur apprendre les gestes et postures pour ralentir leur perte d'autonomie. Ensuite, tout un suivi se fait pendant un an avec les Hospices Civils.

Ce partenariat sera renouvelé jusqu'à la fin du mandat. Cela ne coûte rien à la Ville sauf la mise à disposition d'une salle pour éviter d'avoir nos seniors qui fassent des allers-retours pour faire les exercices. Cela se fera sur Tassin la Demi-Lune. Les tests se font, par contre, à l'Hospice Civil avec les médecins, les kinés, les diététiciens.

C'est un beau projet pour nos seniors et cela nous permet de connaître notre population.

Pour les seniors qui vont faire les tests et qui ne pourront pas rentrer dans ce dispositif c'est aussi d'avoir une alerte pour les services du CCAS et de savoir que ces seniors sont en perte d'autonomie. Cela permettra peut-être de les accompagner via des structures qui pourraient les accueillir puisque l'on a des seniors isolés et c'est aussi cela l'objectif, c'est d'avoir une vraie connaissance de notre population de plus de 70 ans.

M. LE PRESIDENT.- Rappelez-nous comment l'idée est arrivée.

M. HACHANI.- Cela s'est produit dans une autre commune et j'ai contacté les Hospices Civils pour qu'ils puissent le faire sur Tassin la Demi-Lune.

<p>Accusé de réception en préfecture 069-266910157-20230413-D2023-08-DE Date de réception préfecture : 13/04/2023</p>

Une discussion s'est entamée. Ils ont accepté de rentrer la commune dans ce dispositif. C'est quelque chose qui s'est déjà fait et c'est financé par la Métropole.

M. LE PRESIDENT.- Il y a une autre commune ou plusieurs autres ?

M. HACHANI.- Il y a deux autres communes en dehors de nous.

M. LE PRESIDENT.- Cela fera trois dans la Métropole.

M. HACHANI.- Ils ne financent pas les transports mais ils financent pour les seniors.

M. LE PRESIDENT.- Cela n'en fait que trois, quand même.

M. HACHANI.- Il faut savoir que le trajet entre Tassin la Demi-Lune et les Hospices sera financé par les Hospices. Donc le senior n'a aucun coût.

M. LE PRESIDENT.- Et les autres fois les Hospices viennent sur place à Tassin ?

M. HACHANI.- Oui, exactement, les seniors seront sur Tassin. On évite les mouvements.

Mme BEAL.- Comment allez-vous trouver tous ces seniors ?

M. HACHANI.- On va avoir une campagne de communication. La presse va faire le relais et on va les inviter à une conférence.

Sur les deux autres communes qui ont participé à ce projet ils ont réuni 80 personnes. J'ose espérer qu'à Tassin on aura au moins 20 ou 25 personnes.

Mme DU VERGER.- Je l'ai vu sur Facebook mais pour les plus de 70 ans ce n'est peut-être pas facile de le voir.

M. HACHANI.- Il va y avoir le dîner des aînés. On va passer aussi par les associations. Vous avez l'Orangerie, etc. On a des partenaires sur la commune qui doivent jouer le jeu, faire le relais. Et puis la presse pourra le faire. On va y arriver. Pour un concours de littérature on a fait déplacer une vingtaine de personnes. Là, c'est vraiment un dispositif pour les aînés où ils vont être accompagnés par le corps médical. Je pense que cela va attirer.

M. GUICHARD.- Nous avons un levier sur les professionnels de santé. Sans rentrer dans la complexité de l'organisation territoriale, aujourd'hui on a des médecins, des kinés et des libéraux qui sont associés - cela s'appelle une CPTS - pour s'organiser et développer un projet de territoire avec des objectifs d'accès aux soins primaires. Le Dr GUERPILLON est dans ce collectif, il est médecin coordinateur de Dethel, de la résidence et très au fait des problèmes de gérontologie, il œuvre au sein de cette CPTS pour qu'une dynamique gérontologique se mette en place sur le bassin de vie.

On va les solliciter pour que, eux, qui connaissent le mieux les personnes qui ont besoin de ce genre de projet puissent les orienter sur cette conférence.

M. HACHANI.- Ils ne seront pas tous pris. S'il y en a 50 qui viennent il y aura une sélection de 25.

Mme DU VERGER.- Il n'y a rien en dessous de 70 ans ?

M. LE PRESIDENT.- Il faut démarrer par un chiffre.

M. HACHANI.- On ne finance rien, donc on n'est pas en position de dire qu'il faut en prendre 30. C'est déjà bien si on arrive à en faire 25 jusqu'à la fin du mandat.

M. LE PRESIDENT.- Si le sujet se pose, si c'est un succès et qu'il y a une demande au-delà du périmètre du projet, que financièrement il faut regarder comment on peut y contribuer, il faudra qu'on se pose la question parce que c'est de toute façon dans l'intérêt de tous. Mais pour l'instant faisons tel que c'est prévu, financé et cadré.

M. HACHANI.- Et puis c'est une nouvelle offre pour nos seniors.

M. LE PRESIDENT.- C'est fait par des professionnels.

M. GUICHARD.- C'est une vraie expérimentation pour le territoire parce que dans le développement de ce projet de santé avec les libéraux demain on pourra le décliner au niveau local avec des petits groupes mais tout au long de l'année. Aujourd'hui on a des leviers de financement. C'est une bonne expérimentation pour le décliner de façon plus pérenne. C'est toujours dépendant des financements de la Métropole. Il faut aussi pouvoir s'organiser au niveau de notre territoire pour qu'il y ait un vrai projet.

Mme DU VERGER.- Est-ce qu'on a le droit de dire qui sont les deux autres communes ?

M. HACHANI.- J'ai les noms, je vous les transmettrai. Je ne les ai pas en tête. Dans l'Ouest Lyonnais Tassin la Demi-Lune est la seule commune à participer au projet.

Mme ACQUAVIVA.- C'est la même strate ?

M. HACHANI.- Non, ils prennent le même taux de population seniors. On est entre 22 et 25 % de population seniors. Ils ciblent parce que Tassin est à 22 et plus on va avancer plus il y en aura. Ils ont un intérêt. Et pour nous c'est aussi important de faire la connaissance de nos seniors.

Mme BREAL.- J'avais entendu parler de Mornant.

M. LE PRESIDENT.- Merci pour cette information, pour les questions.

On voit que c'est un sujet qui intéresse et qui a du sens surtout, qui a un intérêt public évident.

Nous en avons terminé pour cette séance du conseil d'administration du CCAS.

La séance est levée à 20 heures 20.